



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'actualité des derniers mois ravive le débat concernant le projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2

Trois-Rivières, le 02 mars 2010 – Pour le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie, il est impossible d'appuyer le projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2, tant et aussi longtemps qu'un débat public sur ce projet n'aura pas été fait. Le CRE Mauricie constate que la population est encore très divisée sur la poursuite de l'aventure nucléaire du Québec.

Les récents évènements survenus tels que le déversement d'eau lourde à la centrale nucléaire Gentilly-2 en janvier et la fuite radioactive dans une centrale nucléaire de Kincardine, en Ontario, en novembre dernier amènent de nouvelles données dans l'analyse de ce dossier. Il devient de plus en plus difficile d'affirmer que les risques d'accident dans les centrales nucléaires canadiennes sont très faibles et presque nuls. Il est évident que ces deux incidents ne feront que maintenir ou augmenter la division de la population sur ce projet.

Le président du CRE Mauricie, M. Maurice Poudrier, souligne que le conseil d'administration déplore que le gouvernement du Québec n'ait pas tenu compte des recommandations du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE rapport 207) dans le cheminement de ce projet.

Dans son rapport, en mars 2005, la commission du BAPE chargée d'examiner le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs soulignait « que des questions importantes sont actuellement en suspens et rendent prématurée une décision sur les phases 2, 3 et 4 du projet, nécessaire à la réfection de la centrale et son exploitation subséquente 25 ans de plus. » La commission juge également que « les incertitudes liées à la gestion à long terme des déchets radioactifs incitent en effet à la prudence en vertu du développement durable, plus particulièrement du principe d'équité entre les générations. »

La commission ajoute que « Le sort de la centrale de Gentilly-2 constitue toutefois, au-delà du strict choix énergétique, un choix de société et devrait reposer sur des valeurs prioritaires en matière de développement durable, dont le but ultime est l'amélioration de la qualité de vie. » De plus, « La commission estime qu'avant de prendre une décision sur les phases 2, 3 et 4 du projet le gouvernement du Québec et Hydro-Québec devraient faire connaître leurs critères et leurs mécanismes décisionnels relatifs à la réfection éventuelle de la centrale de Gentilly-2 et tenir compte des préoccupations de la population, puisque cette réfection n'est soumise à aucun processus environnemental d'autorisation québécois. »

COMMUNIQUÉ

Quant à l'argument voulant que l'énergie nucléaire permette de lutter contre les changements climatiques, le CRE Mauricie est d'avis qu'il faudrait procéder à l'analyse du cycle de vie complet de l'énergie nucléaire pour le valider. Ainsi, l'émission des gaz à effet de serre reliée à l'extraction et au transport de l'uranium serait comptabilisée.

M. Poudrier conclut en soulignant qu'« Il a encore beaucoup trop de questions sans réponse pour que ce projet aille de l'avant. En décidant de faire fi des recommandations de la commission du BAPE, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec donne l'impression qu'ils ne veulent pas aller au fond du sujet, qu'ils veulent cacher quelque chose à la population du Québec. »

Une pétition électronique, parrainée par le député Amir Khadir, a été mise en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec pour inviter les citoyens à demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire au Québec sur l'exploitation des mines d'uranium et de procéder à la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2.
<http://www.assnat.qc.ca/petition/SignerFr.aspx?idPetition=95>

- 30 -

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie est un organisme à but non lucratif reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs. Il a pour mission de favoriser et d'organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable à l'échelle régionale et d'agir comme représentant du milieu auprès de la population et des autorités régionales en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Source: Patrick Simard
CRE Mauricie
(819) 694-1748